

Secrétariat Général
Arrêté n° 007/2025

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

à Madame Séverine CHARENTON – 5^{ème} Adjointe au Maire,

Déléguée aux Nouvelles Solidarités et 3^{ème} âge

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-DCM-01A du 04 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-02A du 04 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 14 le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-03A du 04 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 14 adjoints au Maire,

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Séverine BOUGEAULT, 5^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Nouvelles solidarités et 3^{ème} âge,

Vu l'arrêté n° 2219/2024 en date du 10 octobre 2024 complétant la délégation de fonction et de signature à Madame Séverine BOUGEAULT,

Vu la demande de changement de nom, il convient d'abroger l'arrêté susvisé,

Considérant qu'en application des articles précités, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2219/2024 en date du 10 octobre 2024.

ARTICLE 2 : Madame Séverine CHARENTON, 5^{ème} Adjointe au Maire, reçoit délégation de fonction dans les domaines suivants : Nouvelles solidarités et 3^{ème} âge.

NOUVELLES SOLIDARITÉS ET 3^{ème} ÂGE

- Soutien et accompagnement des populations vulnérables de la commune,
- Supervise et met en œuvre des politiques et des actions en faveur des personnes en situation de précarité, des personnes âgées, et des familles en difficultés,



- En tant que Vice-Présidente du CCAS : Participation à la gestion et à la coordination des aides sociales, des services à domicile et des structures d'accueil pour les seniors,
- Collaboration avec les associations locales, les partenaires sociaux et les services municipaux pour promouvoir l'inclusion sociale et améliorer la qualité de vie des habitants les plus fragiles,
- Supervise les actions visant à améliorer l'accès au logement pour tous les habitants, en particulier pour les personnes à faible revenu et les familles en difficulté et suivi de la gestion des demandes de logements sociaux,
- Collaboration avec les bailleurs sociaux,
- Participation à la mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine et de développement de nouveaux logements.
- Coordination avec les services municipaux et les partenaires locaux,
- Mise en place de solutions durables pour répondre aux besoins en logement de la commune.

ARTICLE 3 : Au titre de l'article 2, Madame Séverine CHARENTON, 5^{ème} Adjointe au Maire, reçoit délégation pour signer :

- Les attestations de domiciliation, les dossiers SASPA, les délibérations de la commission d'attribution des aides financières, délégation de pouvoir du Président, la liste d'émargement CADAF, les bons de visites (logement), les courriers dans son domaine de délégation.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables à la date à laquelle le présent arrêté aura revêtu son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
- Adressé à :
 - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
 - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
 - Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles.
- Notifié à Madame Séverine CHARENTON, Adjointe au Maire.

Le 16 janvier 2025

Le Maire

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Notifié le 5/2/2025

Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 29.01.25
- publié - notifié le : 29.01.25

A Goussainville, le : 29.01.25
Le Maire,

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le rédacteur

Hôtel de ville
Place de la Charmeuse - BP - Goussainville Cedex tél. : 01 39 94 60 00

